



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, **STÉPHANE SIMARD**, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-77 est de 167;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-77 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

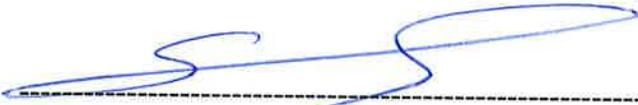
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-78 est de 175;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-78 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-79 est de 145;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 13;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-79 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-80 est de 159;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-80 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

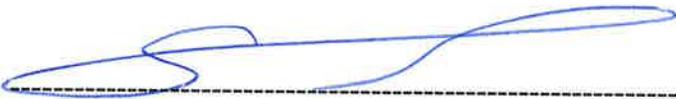
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-81 est de 162;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-81 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-82 est de 188;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-82 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-83 est de 221;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

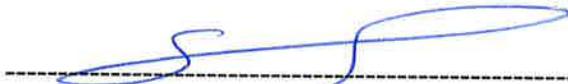
Je déclare



que le règlement 712-83 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;



qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-84 est de 228;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-84 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-85 est de 153;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 13;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare



que le règlement 712-85 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;



qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-86 est de 128;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-86 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-87 est de 39;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 8;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-87 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-88 est de 105;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-88 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

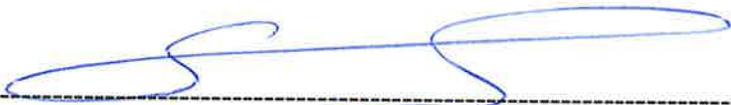
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-89 est de 48;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 8;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-89 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

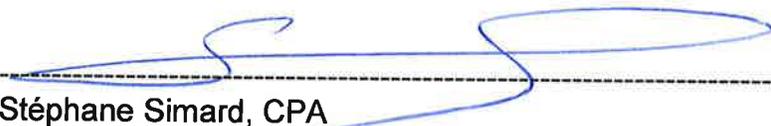
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-90 est de 123;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-90 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-91 est de 213;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-91 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

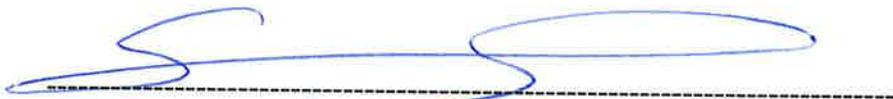
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-92 est de 181;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-92 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-93 est de 171;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-93 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-94 est de 202;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-94 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-95 est de 210;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-95 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-96 est de 161;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-96 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

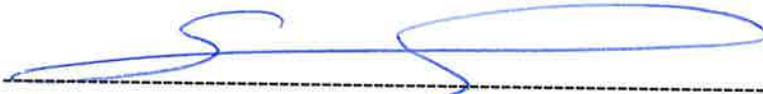
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-97 est de 103;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 11;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-97 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-98 est de 182;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-98 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.


Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-99 est de 128;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-99 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

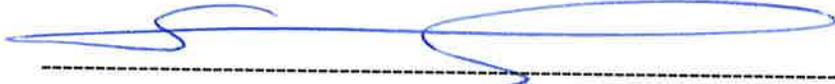
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-100 est de 219;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-100 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-101 est de 157;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-101 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

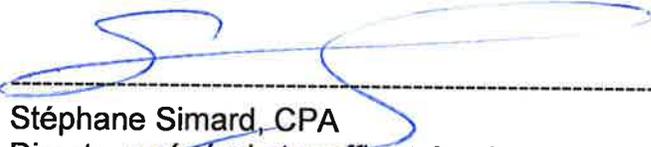
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-102 est de 50;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 8;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-102 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-103 est de 193;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-103 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

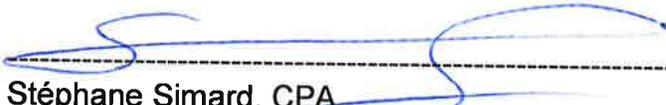
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-104 est de 85;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 10;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-104 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

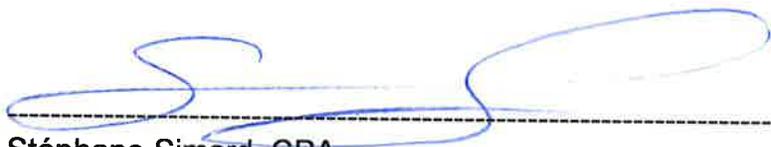
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-105 est de 170;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-105 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

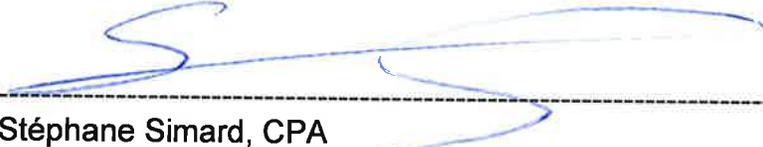
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-106 est de 320;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 22;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-106 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

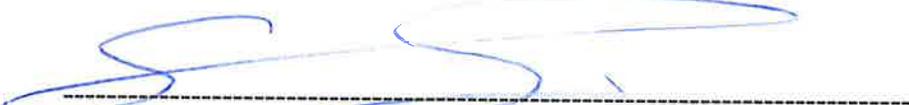
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-107 est de 172;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-107 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-108 est de 173;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-108 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-109 est de 201;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-109 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-110 est de 294;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-110 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-111 est de 210;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-111 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

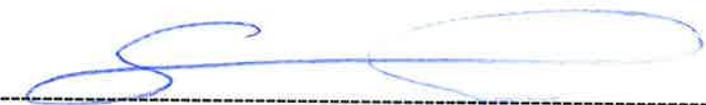
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-112 est de 210;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-112 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-113 est de 103;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 11;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-113 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

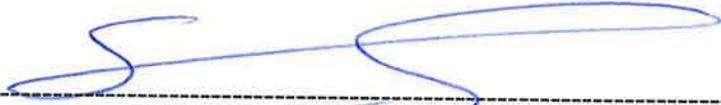
**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-114 est de 2;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-114 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-115 est de 134;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-115 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-116 est de 31;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 7;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-116 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-117 est de 29;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 7;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-117 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-118 est de 123;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-118 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-119 est de 175;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-119 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-120 est de 125;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-120 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-121 est de 114;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 11;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 2 .

Je déclare

- que le règlement 712-121 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-122 est de 131;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1 .

Je déclare

- que le règlement 712-122 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-123 est de 33;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 7;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-123 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-124 est de 116;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-124 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-125 est de 24;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 6;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-125 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-126 est de 70;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 9;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-126 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

Je, STÉPHANE SIMARD, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712-127 est de 26;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 7;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- que le règlement 712-127 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} juin 2023